

CSS – MDPA Stocamine

07 avril 2016



Inspections de la DREAL : constats et demandes



RAPPELS

Contrôles exercés par l'administration

La DREAL Alsace assure :

- La **police de l'environnement** en application des articles L 172-1 à -3 et L. 514-5 et -13 du Code de l'Environnement
- La **police des mines** en application des articles L.175-1 à L.175-3 du code minier et de l'article 31 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, et à la police des mines et des stockages souterrains
- L'**inspection du travail** en application des article R.8111-8 et L.8113-7 du code du travail



Inspections DREAL

Depuis la réunion de la CSS du 06 octobre 2015 la DREAL a réalisé :

- **3 inspections au titre du code du travail et du RGIE :**
 - 29/10/2015 réunion concernant les conditions de manipulation des REFION
 - 16/11/2015 manipulation des colis de REFION suivi médical
 - 07/09/2015 nouvelle inspection avec experts de K-UTEC pour validation de la méthode de déstockage à distance

- Et le 16/02/2016 réunion exceptionnelle du CHSCT pour étudier le problème dû à la découverte d'équipements amiantés sur certains véhicules et proposer les solutions d'urgence à mettre en œuvre :
 - Mesures d'atmosphère en continu : garage, aire de soufflage
 - Vérification des stocks existants de garnitures et plaquettes
 - Remplacement systématiques des disques et garnitures
 - Surveillance médicale



Inspections titre ICPE

- 10/02/2016 inspection du chantier de déstockage et étude des dangers hall de stockage et installations du fond
- 17/03/2016 inspection avec des représentants du CHSCT de RTE



Actions à réaliser par l'exploitant

- Mise en œuvre des préconisations des tiers-experts en cas de contact des déchets
- Nouvelle méthode d'extraction des colis avec emploi d'étauçons mis en œuvre à distance
- Mise en œuvre du protocole de déstockage des colis amiantés
- Poursuite des réunions sécurité, CARSAT médecines travail pour amélioration des méthodes et adapter les EPC et EPI)



Tierce-expertise



Instruction du dossier de demande de prolongation pour une durée illimitée de l'autorisation de stockage en cours

Articles R. 515-9 et suivants du code de l'environnement



Dossier de prolongation de la durée du stockage

Instruction du dossier de demande de prolongation pour une durée illimitée de l'autorisation de stockage en cours

- L'exploitant a déposé, le 12 janvier 2015, un dossier de demande de prolongation du stockage pour une durée illimitée, prévu à l'article R.515-9 du code de l'environnement. Ce dossier prend comme hypothèse principale un déstockage à 93 % du mercure.
- Le Préfet a demandé, lettre du 17 février 2015, à l'exploitant de faire procéder à une tierce-expertise indépendante du dossier.
- Le dossier a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale du 09 septembre 2015
- Le dossier avec les compléments sera soumis à enquête publique
- La CSS et les conseils municipaux des communes concernés seront consultés et devront rendre un avis sur le dossier.



Tierce-expertise

La tierce-expertise demandée par le Préfet portera sur :

- l'étude de sûreté du confinement des déchets à long terme dans la matrice réceptrice, compte tenu de ses caractéristiques géotechniques.
- L'étude du volume et de l'évolution du volume des vides miniers concernés par le stockage et par récurrence la vitesse d'envoyage attendue.
- L'étude du terme source pour appréhender les polluants qui pourraient être expulsés vers la nappe phréatique après envoyage et l'impact du projet sur la qualité des eaux souterraines. Cette étude comportera une analyse critique de la composition des colis entreposés pour ce qui concerne les polluants présentant les principaux risques à long terme.
- L'exposé des solutions alternatives au maintien de stockage avec leurs conséquences respectives notamment en ce qui concerne leur impact sur l'environnement.
- L'exposé des dispositions relatives au suivi, notamment, le suivi après travaux et celui de la qualité des eaux souterraines.



Tierce-expertise

- Les experts retenus par l'administration pour cette tierce-expertise sont les sociétés ARTELIA, K-Utec et IFG expertise
- Une présentation des principales conclusions vous sera faite par Artélia
- Le rapport définitif de la tierce expertise est attendu pour fin avril 2016
-



Planning prévisionnel

Poursuite de l'instruction du dossier

- 15/04/16 remise de la tierce expertise des éléments du dossier
- 18/04/16 Lettre aux MDPA demandant des compléments au dossier
- 04/07/16 Réponse de l'exploitant et remise des compléments
- 30/07/16 Saisine de l'autorité environnementale
- 14/08/16 Avis de l' AE
- 01/09/16 Démarrage de l'enquête publique de 30 jours
- 01/09/16 Avis des services techniques et des conseils municipaux
- 03/12/16 Remise du rapport de la commission d'enquête
- 15/12/16 Rapport DREAL et projet d'AP
- 16/01/17 Avis MDPA sur projet d'AP
- 16/01/17 Avis CSPRT
- 31/01/17 Signature arrêté préfectoral



Merci de votre attention

**Publication des Comptes Rendus de laCSS
sur le site de la DREAL :**

<http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/stocamine-a-wittelsheim-r306.html>

